

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL1

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la troisième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot : « exposant », les mots : « faisant apparaître ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (alignement sur la rédaction de l'article 3, alinéa 2, du projet de loi ordinaire).